

Découvrez la lettre d'information du Programme Lascaux !

Septembre 2013 (n° 40)

Rencontres internationales du programme Lascaux, 25-27 novembre 2013, à Nantes:

Penser une démocratie alimentaire



Après 4 ans de travail avec son réseau de chercheurs de tous les continents, le programme Lascaux organise en novembre 2013 des **Rencontres internationales sur la sécurité alimentaire et la préservation des ressources naturelles**.

Ces rencontres seront l'occasion de présenter les pistes de solutions du programme Lascaux pour mettre le droit au service d'une amélioration de la sécurité alimentaire dans le monde, et d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherches sur la maîtrise des ressources naturelles adaptée aux besoins fondamentaux des populations.

Les **Rencontres Lascaux se tiendront les lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 novembre 2013** sur le **campus de l'Université de Nantes** (la Faculté de droit et des sciences politiques et au pôle étudiant).

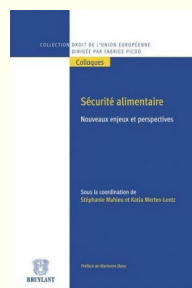
Les Rencontres comprendront des activités scientifiques et citoyennes sous forme de tables rondes, d'expositions photos, de mini conférences et de posters.

Le 26 novembre, dans la salle Stéréolux (Nantes), **une table ronde réunira des grands témoins** (Michel SERRES, Olivier DE SCHUTTER et des représentants d'organisations internationales) avec l'objectif de proposer les moyens juridiques pour permettre aux États de maîtriser leurs ressources en réponse aux besoins alimentaires de leurs populations.

Toutes les informations relatives au programme et aux modalités de participation à ces rencontres internationales sont disponibles sur le site Internet du Programme Lascaux.

Actualités Lascaux

Rencontre avec Katia MERTEN-LENZ le 17 octobre 2013, à partir de 10h à IQUABIAN:



Cette rencontre fut l'occasion d'échanger sur les problématiques relatives à l'évolution du droit alimentaire européen abordée par l'ouvrage « **Sécurité alimentaire: Nouveaux enjeux et perspectives** » (S. MAHIEU et K. MERTEN-LENZ, Dir), publié chez Bruylant / LGDJ en avril 2013. En présence de Marine FRIANT-PERROT, de Valérie PIRONON et des étudiants du Master 2 « **Droit du marché** », cette rencontre a également permis au public étudiant d'échanger sur le parcours professionnel de Mme MERTEN-LENZ, avocate associée au cabinet Field Fisher Waterhouse LLP (Bruxelles).

« **Théorie et pratiques de l'ajustement des ressources naturelles et des besoins fondamentaux** », le 4 octobre 2013, 13h30 - 15h30, MSH Ange Guépin à Nantes:

A l'occasion des **20 ans de la MSH Ange Guépin**, le programme Lascaux a organisé une table ronde venant clôturer le cycle des séminaires 2013 consacré à la « **maîtrise des ressources naturelles et les besoins fondamentaux** ».



Le blog Lascaux

Nous vous mentionnons la publication de plusieurs billets sur le [blog du programme Lascaux](http://le blog du programme Lascaux) :

- P.- E. BOUILLOT, « Boulangerie et pains: ce que dit le droit », 12 septembre 2013.
- Brice HUGOU, « Les problèmes de sécurité alimentaire ne touchent pas que les plus pauvres », 2 septembre 2013.

Amateurs du Blog Lascaux

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de nous envoyer vos contributions qui seront sélectionnées et publiées sur le blog (lascaux.recherche@univ-nantes.fr).

Découvrez la lettre d'information du Programme Lascaux !

Lascaux vu par...



Céline Fercot, Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense. Ancienne post-doctorante du programme Lascaux

Morceaux choisis...

Votre thèse porte sur les droits fondamentaux notamment, comment définiriez-vous les droits fondamentaux ?

Ma thèse porte sur les droits fondamentaux dans l'État fédéral, en droit allemand, américain et suisse. La question des droits fondamentaux est assez complexe, notamment lorsqu'elle est abordée sous un angle comparatiste puisqu'il est difficile de donner une définition uniforme des droits fondamentaux qui vaudrait dans tous les pays et au plan international. Je dirais simplement, si l'on essaye de dégager une définition un peu synthétique et qui pourrait s'appliquer à tous les ordres scientifiques, qu'il s'agit de prérogatives de l'individu qui visent à protéger une sphère de liberté à l'encontre des autorités publiques, notamment de l'État et qui correspond à un droit précis, protégé par une source constitutionnelle ou internationale et qui implique que l'administration et le législateur sont tenus de respecter ces dispositions. Cette sphère de liberté a vocation à être effective, donc à produire des effets juridiques concrets, ce qui passe par une justiciabilité des droits fondamentaux, c'est-à-dire la possibilité de faire valoir un droit devant un juge.

En quoi le droit à l'alimentation est-il un droit fondamental ?

(...) Tous les droits devraient pouvoir être qualifiés de droits fondamentaux. Et notamment le droit à l'alimentation qui est un droit-créance et qui implique une prestation de la part de l'État (...). La doctrine internationaliste qui s'intéresse aux droits de l'Homme a distingué une triple obligation qui pèse sur les États : obligation de respecter, de protéger et de promouvoir. Elles pèsent sur les États en matière d'alimentation.

La particularité du droit à l'alimentation est qu'il est un droit fondamental mais aussi, sans doute, le premier de tous les droits, le plus important. C'est en effet un droit qui conditionne l'exercice de tous les autres droits, et notamment les droits et libertés dits de première génération. Pour pouvoir s'exprimer, faire usage de sa liberté d'aller et venir, il est nécessaire de pouvoir s'alimenter.

Ce droit à l'alimentation, que l'on peut rattacher au droit à des conditions minimales d'existence est à mon sens la porte d'entrée vers l'exercice de tous les autres droits fondamentaux.

Comment avez-vous connu le programme Lascaux ?

J'ai connu le programme Lascaux tout à fait par hasard en travaillant

notamment sur le droit à des conditions minimales d'existence et sur le droit à l'alimentation puisqu'avant d'arriver en tant que post-doctorante au sein du programme Lascaux, j'ai été chargée de recherche dans un autre programme de recherche basé à l'Université de Nanterre, qui s'intéressait justement à la question des droits sociaux et s'appelait « Droits des pauvres, pauvres droits ? ». En creusant, de recherche en recherche, je suis arrivée sur le site du programme Lascaux. J'ai alors décidé de soumettre une candidature spontanée à son directeur puisqu'à ce moment-là je terminais ma thèse et étais à la recherche d'un contrat et idéalement d'un contrat de post-doctorat, ce qui s'est passé par la suite.

Est-ce que vous pensez que ce type de programme de recherche est important ?

Oui je pense effectivement que ce type de programme de recherche est très important, tout d'abord parce que c'est un véritable programme de recherche collectif. L'impression que j'ai eu en travaillant au sein du programme Lascaux c'est d'avoir travaillé au sein d'une famille, au plan humain mais au plan scientifique aussi, c'est-à-dire sur un thème de recherche commun à toute une équipe favorisant au sein de cette équipe de nombreuses interactions, de nombreux échanges, ce qui correspond à mon sens à la véritable définition de la recherche (...). La deuxième raison est que c'est un programme de recherche très ambitieux, qui a aussi les moyens de son ambition, et qui porte sur un thème véritablement novateur, en soi et chez les juristes tout particulièrement (...). Or je pense que le droit, et le programme Lascaux l'a montré depuis longtemps, recèle de nombreux instruments qui méritent d'être approfondis et mis à profit pour résoudre des problèmes tels que la faim dans le monde ou en tout cas essayer de les limiter le plus possible.

Nous suivre

N'hésitez pas à contribuer à l'enrichissement de la bibliothèque du site du Programme Lascaux en partageant vos textes de droit national, régional ou international en contactant [Jean-Philippe Bugnicourt](mailto:Jean-Philippe.Bugnicourt).

Le site Internet du Programme Lascaux est mis à jour quotidiennement. Si vous souhaitez être tenu au courant de nos actualités, n'hésitez pas à vous abonner au [fil RSS](#) ou aux comptes [Facebook](#) ou [Twitter](#) du Programme Lascaux.

En attendant, retrouvez toujours notre site Web au www.droit-aliments-terre.eu ainsi que le [blog](#) animé collectivement par l'équipe Lascaux.